

Elargissement A11 - position de la Sauvegarde de l'Anjou

Vinci a établi un projet d'élargissement de l'A11 pour le contournement nord d'Angers.

La Sauvegarde de l'Anjou rappelle la nécessité d'une action plus forte des pouvoirs publics dans la lutte contre le changement climatique, qui passe notamment par une évolution profonde de nos modes de déplacements. Dans ce cadre, tout projet d'infrastructure doit être analysé au regard de son impact sur le bilan carbone et les émissions de GES générés, mais également des problèmes de bruit et de pollution de l'air avec leurs conséquences sur la santé des riverains, ainsi que les impacts de l'infrastructure sur les écosystèmes voisins et la dynamique des populations d'espèces protégées. Les alternatives possibles doivent être étudiées, appliquant la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) consolidée par la loi du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité : l'aménagement est-il indispensable (**Eviter**) ? Si oui, peut-on en limiter les effets (**Réduire**) ? A défaut, que mettre en œuvre pour réparer les impacts (**Compenser**) ?

C'est le rôle de l'autorité environnementale de vérifier que ces enjeux essentiels sont bien traités dans ces dossiers : à lire son avis du 4 mars 2020, ils sont ignorés.

La Sauvegarde de l'Anjou souligne l'incohérence qu'il y a au sein d'une agglomération de voir se succéder des projets successifs d'infrastructures routières sans avoir une vision d'ensemble que devrait constituer le plan de déplacements urbains (PDU), aujourd'hui intégré dans le PLUi, actuellement en révision. Elle rappelle que la Déclaration d'Utilité publique de l'A11 de 1998 fixait 2 objectifs pour le contournement autoroutier par l'A11 :

- Une vocation interurbaine, achevant l'autoroute A11 Paris-Nantes, visant à assurer la continuité du trafic de transit
- Une vocation urbaine, visant à soulager le réseau de voirie interne de l'agglomération, notamment la voie express rive gauche de la Maine et les accès au centre d'agglomération.

Pour le premier objectif, l'élargissement conduira à valoriser encore la voie autoroutière, pour des gains de trafics affichés non souhaitables dans l'objectif de réduction des gaz à effets de serre et de transition énergétique. Les temps ont heureusement évolué depuis 1998 et il convient de modérer les mobilités et de les réorienter vers des modes moins polluants, comme la voie ferrée.

Le deuxième objectif est aujourd'hui en échec : la voie des berges continue d'être l'axe structurant d'attraction de la voiture en ville en recevant 65000 véhicules/ jours alors que l'A11 n'en reçoit que 35000. Ceci est révélateur d'un dysfonctionnement global du système de mobilité de l'agglomération, que reconnaît d'ailleurs le projet de PLUi : son diagnostic constate que les trafics « Echange » et « Transit » connaissent une dynamique à la hausse (enquête de circulation 2019).

En ce sens, il est inconséquent de continuer à faire avancer le projet d'élargissement de l'A11 sans réfléchir à son articulation avec un nouveau PDU beaucoup plus ambitieux sur le rééquilibrage entre modes de déplacements : cela semble tout à fait réaliste quand 60 % des déplacements au sein de l'agglomération font moins de 5km et 90% moins de 10 km ...

Ce nouveau PDU devra, entre autres sujets, traiter de l'achèvement de l'échangeur à Saint Serge, qui a curieusement disparu du dossier de Vinci, alors que c'est un de ses engagements du contrat de concession. Constituant un élément important du schéma actuel au PLUi visant à délester la circulation en ville et à faire perdre à la voie des berges sa vocation d'axe d'intérêt national/régional, celui-ci est

inséparable du projet A11. Mais il est également inséparable de propositions sérieuses –qui n’existent pas à ce jour- d’intermodalité privilégiant les modes alternatifs plus respectueux de l’environnement, transport en commun et modes actifs. Cela doit conduire à un partage plus satisfaisant de l’espace public, par exemple en verrouillant la circulation et le stationnement des véhicules individuels vers le centre-ville. Ces mêmes principes doivent pouvoir nourrir une réflexion stratégique sur toutes les infrastructures routières actuellement programmées dans le projet de PLUi.

Nous regrettons ces incohérences et ce manque complet de visibilité sur la stratégie réelle de l’agglomération sur les enjeux d’une mobilité plus durable. Les élus doivent prendre le dossier en main et organiser une concertation large sur les évolutions nécessaires des mobilités à l’échelle de l’agglomération d’Angers pour répondre à la transition écologique, annoncée comme une priorité du mandat. Une part croissante de la population est prête à de véritables changements dans ses modes de vie, comme l’a montré le débat sur les pistes cyclables temporaires, pourvu que les déplacements alternatifs soient facilités et sécurisés. Nous avons à changer de logiciel pour que notre territoire et ses habitants répondent ensemble à l’urgence climatique.

Compte tenu du caractère incomplet et daté du dossier, l’actuel projet d’élargissement de l’A11 n’est pas acceptable.